



Compte- Rendu du Congrès CGT UFSE 2025

Le 29ème congrès de l'Union Fédérale des syndicats de l'État (UFSE) de la CGT s'est tenu à Sète du 1^{er} au 5 décembre 2025 dernier. Pour rappel, l'UFSE tient ses congrès tous les 4 ans et tient le rôle de fédération pour notre union de syndicats CGT IP puisqu'aucune fédération CGT Justice n'existe.

Vous trouverez ci-joint un compte-rendu reprenant les principaux enjeux à venir pour l'UFSE ainsi qu'un bilan synthétique de sa participation pour notre organisation syndicale.

Présentation générale de l'UFSE/Structuration :

L'un des principaux enjeux des congrès de l'UFSE tient à sa structuration particulière, à savoir d'une part une fédération pour des organisations syndicales comme la nôtre dites « affiliées directes » et d'autres part une union de fédérations pour d'autres syndicats de la fonction publique d'état.

Les 20 organisations syndicales CGT affiliées directes (Agriculture, ANACT, ANSM, Assemblée Nationale, Chacellerie et services judiciaires, Culture, Forêts, France Agrimer, France Travail, Intérieur, préfecture de police de Paris, Ministère des affaires étrangères, OFPRA, Pénitenciaire, PJJ, Police, SMAST, SNASS, Travail et nous, CGT IP) sont représentées par l'UFSE au sein du CCN confédéral.

Les syndicats des 4 fédérations (finances, Enseignement, Recherche, Culture (FERC), équipement et travailleurs de l'État (FNTE)) sont quant à eux représentés par leur fédération au sein du CCN confédéral. Pour autant, ils participent à l'activité syndicale de l'UFSE.

La direction de l'UFSE est composée d'un.e secrétaire général.e ou d'un co-secrétariat ainsi que des membres du bureau de l'UFSE élu.e.s par la Commission Exécutive.

La Commission Exécutive (CE) de l'UFSE est élue par le congrès de l'UFSE.

Le Conseil National (CN) de l'UFSE regroupe l'ensemble des syndicats (affiliés directs et syndicats des fédérations) de la même manière que pour le congrès. Lors des CN, les membres de la CE de l'UFSE (et CFC) sont invité.es mais seuls les syndicats votent les décisions qui s'y prennent.

Calcul du nombre des mandats/délegué.es pour la CGT IP :

Le poids du nombre des mandats impacte fortement les prises de décision par vote lors des congrès et donc par conséquent les enjeux tenants à la structuration bicéphale (organisations affiliées directes/fédérations) composant l'UFSE.

A titre d'exemple, lors de ce dernier congrès, sur 494 035 mandats la seule fédération FERC dénombre pour elle seule quasiment la moitié des mandats totaux avec 245 910 mandats.

Les 3 fédérations présentes (finances, FERC, équipement) dénombreraient 411 681 mandats.
Les 20 organisations affiliées directes présentes représentaient toutes réunies 82 354 mandats.

La CGT IP n'a pas à rougir de sa place bien au contraire. Le nombre des mandats de chaque organisation syndicale repose sur la moyenne du nombre de timbres des 4 dernières années.

Le nombre de timbres de la CGT IP est en augmentation et le travail important de mise à plat de la répartition des timbres notamment entre la CGT IP et pénitentiaire initié par nos trésorières nationales depuis au moins 3 ans maintenant y contribuent fortement :

nombre de timbres 2021 CGT IP : 4461

nombre de timbres 2022 CGT IP : 4028

nombre de timbres 2023 CGT IP : 4838

nombre de timbres 2024 CGT IP : 4992

La moyenne des timbres de la CGT IP des 4 années avant 2025 étant en augmentation (4580) vis-à-vis du congrès UFSE de 2021, cela a permis à l'organisation de passer de 3 à 4 délégué.e.s.

Enjeux à venir pour l'UFSE votés lors de ce dernier congrès :

Le rapport d'activité (bilan de la direction sortante) est votée par mandat en début de congrès.

Lors de ce 29ème congrès de l'UFSE, le rapport présenté par Christophe Delecourt (seul secrétaire général resté en poste à la tête du co-secrétariat de l'UFSE suite à la démission de Céline Verzeletti) a été validé à 63 %.

Les statuts ne sont pas amendables par les organisations syndicales. Seule la CE sortante peut proposer au vote des congressistes d'éventuels amendements.

Seul le document d'orientation (DO) est amendable par les organisations syndicales.

Au regard des amendements portés et des votes effectués par les congressistes, voici les principaux enjeux de l'UFSE au cours de son mandat. Tous ces enjeux ne sont pas portés dans les revendicatifs de la CGT Insertion Probation :

*** Grade unique :**

Il s'agit d'un amendement retenu durant le congrès qui revendique la fin des différents grades. Si cela peut apparaître avantageux sur le plan théorique, il en sera sans doute autrement dans la pratique. Il reviendra donc à l'UFSE de penser un mécanisme de grade unique (et donc de grille indiciaire) qui ne soit pas défavorable aux agent.es et un mécanisme qui s'applique en fonction des spécificités de chaque corps.

Par exemple, pour les collègues surveillant.e.s, les grades correspondent à des fonctions différentes. Il en est de même pour les adjoint.e.s administratif.ive.s où le premier grade correspond à des recrutements sans concours et le second à des recrutements par concours.

Toujours pour exemple, chez les CPIP, deux grades existent avec CPIP classe normale et CPIP Classe Exceptionnelle. Il faut actuellement 27 ans à compter de la titularisation (hors reprise d'ancienneté) pour atteindre le haut du premier grade. Dans le grade de classe exceptionnelle, seuls deux échelons ont un indice supérieur. Avec un système de grade unique, la grille devra être repensée sur à minima 37,5 ans (revendication CGT mais 42 ans actuellement) ce qui pourrait avoir comme effet négatif un allongement des durées pour passer d'un échelon à un autre sans pour autant gagner plus..

*** Maison commune avec la FSU :**

Il s'agit d'une orientation de la Confédération adoptée par l'UFSE, au congrès de 2021. Il s'agit de permettre à plusieurs organisations syndicales, qui partagent bon nombre de valeurs sociétales (sur la retraite ou l'égalité pro notamment) d'être une force syndicale encore plus forte. Pour rappel, si la CGT est première organisation au sein de la fonction publique, elle n'est que 4ème au sein de la fonction publique de l'État.

Initialement Solidaire faisait partie des travaux avant que celle-ci en congrès fasse le choix d'en sortir.

*** Revendicatif LGBTQIA+ :**

Il apparaissait comme un manque dans le DO proposé. La CGT IP a donc porté qu'un revendicatif permettant l'égalité au travail et dans la société pour les personnes LGBTQIA+ soit élaboré durant le prochain mandat et intégré au prochain DO.

*** Affiliés directs/Fédérations :**

La double nature de l'UFSE est sans cesse questionnée voire remise en cause par les fédérations qui y prennent place. Certaines souhaiteraient que l'UFSE ne soit qu'une union de fédérations. La question du taux de reversement des cotisations à l'UFSE par les « affiliés directs » suscite également le débat. Certaines organisations appartenant à des fédérations estiment que le système en l'état est inégalitaire car de leur côté elles procèdent à deux reversements : la part destinée à l'UFSE ainsi qu'une part supplémentaire pour leur fédération. Elles souhaiteraient donc une augmentation des reversements par les affiliés directs par équité pour gommer cette différence.

*** Droit à la santé des femmes :**

Le congrès a adopté un repère revendicatif sur le sujet du droit à la santé des femmes, dépassant le simple congé menstruel. Ce droit à la santé, objectivé par des constats de la DGAFP et de plusieurs personnalités reconnues dans le milieu de la santé et/ou scientifique, comprendrait 24 jours d'absence maximum, comptabilisées comme du temps de travail effectif, qui puissent être pris sans préavis et sans avis médical préalable.

Pour aller plus loin, cf amendement porté par la CGT IP

*** Place des Préfets/ décentralisation croissante :**

Le congrès a mis en exergue la place de plus en plus importante donnée aux préfets qui s'immiscent dans la gestion des personnels relevant de l'État et donc d'administration centrale en théorie. Au delà de ce qui se nomme les directions départementales interministérielles (DDI), une nouvelle étape a été franchie puisque les préfets évaluent les fonctions supérieures dans l'éducation nationale par exemple. Les seuls ministères pour l'heure épargnés sont les ministères régaliens (Intérieur, Justice, Finances Publiques) mais l'immixtion des préfets dans ces ministères se fait également sérieusement ressentir comme nous pouvons le constater par nous même : commissions départementales de sécurité, fichiers des personnes étrangères détenues transmis, mission étranger qui travaille à faciliter l'accès des préfetures dans les établissements.....)

*** Nouvelles adhésions/intégrations :** des amendements ont été retenus en faveur de l'adhésion de l'UFSE au PSI (Publics Service International), au mouvement BDS (Boycott, désinvestissement, sanctions) et à l'AES (Alliance Écologique et Solidaire).

Parmi les autres thématiques et pas forcément des moindres on peut retenir : le développement d'un travail en concertation avec les organisations syndicales autour des enjeux de l'Intelligence

Artificielle pour les services publics (personnels et usagères et usagers), de construire un revendicatif sur le « mal-logement » des agent.es publiques, de dénoncer au moins partiellement les accords ministériels suite aux différents problèmes liés à la mise en place de la PSC dans les ministères (choix des opérateurs notamment).....

Bilan synthétique pour la CGT IP :

Dans la lignée de l'augmentation de nos mandats, le bilan pour notre organisation syndicale au sein de l'UFSE et au cours de ce dernier congrès reste très positif.

Pourtant affiliée à aucune fédération et restant une organisation dont le vivier de personnels de notre champs de syndicalisation reste peu représenté au sein de la fonction publique dans son ensemble ; plusieurs camarades issu.e.s de notre union de syndicats ont pris part depuis plusieurs années à participer activement à l'activité syndicale de l'UFSE ce qui nous permet d'y être connu et reconnu.

Notre organisation syndicale a porté 5 amendements au DO pour ce dernier congrès autour des axes suivants : le droit à la santé des femmes, l'accès à la formation pluridisciplinaire des membres de la CGT, la définition d'un revendicatif LGBTQIA+ et l'affirmation du lien entre l'UFSE et les organisations affiliées pour lesquelles elle joue un rôle de fédération.

Pour aller plus loin, cf amendement porté par la CGT IP

Si pour ce dernier axe nous avons fini par retirer notre amendement, c'est en raison de la modification du titre décidée suite à notre amendement et qui vise désormais uniquement le lien entre l'UFSE et les fédérations alors qu'il visait l'ensemble des syndicats et fédérations avant cela.

L'ensemble des autres amendements portés par notre organisation syndicale a été intégré.

Sur le droit à la santé des femmes, plusieurs autres organisations avaient rédigé un amendement (finances publiques, inspection du travail, culture, éducation nationale). C'est toutefois l'amendement de la CGT IP, considéré comme le plus complet et le plus abouti, qui a servi de base à un amendement commun. Les ajouts/modifications des autres organisations l'ont été à la marge. Cet amendement, à l'initiative de la CGT IP, a été voté par mandats et à la quasi-unanimité.

Sur les autres points principaux, la question du rapprochement avec la FSU a donné lieu à débat avec notamment une erreur de vote de la CGT Educ'Action qui a entraîné quelques remous, la question du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes est réaffirmée et à notre connaissance en vertu du mandat donné par la CE de la CGT IP aux délégué.e.s du congrès UFSE, aucune personne n'ayant commis de VSS n'entre à la Commission Exécutive de l'UFSE.

A ce sujet, une candidature a été retirée par une organisation syndicale au cours du congrès.

La commission exécutive de l'UFSE et le Bureau de l'UFSE sont renouvelés à plus de 40 %.

3 de nos délégué.e.s et notre représentante de la CE sortante ont pris part activement à ce congrès en participant aux deux sous-commissions des amendements, à la commission des candidatures et au bureau du congrès.

Notre organisation syndicale a pu intervenir lors du débat intitulé « Face à l'extrême droite, résister dans la fonction publique » aux côtés de la CGT OFPRA, CGT Travail, CGT Douanes et de l'EPSU (fédération syndicale européenne des services publics) notamment.

Nous remercions Delphine COLIN qui représentait notre union syndicat CGT IP au sein de la CE sortante et qui n'a pas souhaité renouveler sa candidature.

Notre union de syndicats CGT IP a donc présenté deux nouvelles candidatures pour la commission exécutive à savoir celles de Julien MAGNIER et Kelly BIANCO.

Nos deux candidat.e.s élu.e.s participent au renouvellement de cette CE et du bureau de l'UFSE.

Julien a été élu de surcroît au sein du bureau de l'UFSE devenant ainsi secrétaire national de l'UFSE. Il siège au conseil supérieur de la fonction publique d'État et au conseil commun de la fonction publique.

Toujours fort.e.s de cette représentativité, nous aimerions poursuivre l'engagement de la CGT IP au sein du comité femmes mixité de l'UFSE ainsi qu'investir la branche d'activité revendicative (BAR) droit, démocratie et liberté syndicale (DDL) pour tenter de dynamiser le combat pour lutter contre l'extrême droitisation au sein de la fonction publique, unir les forces et modalités d'action. La mobilisation des personnels des SPIP et l'actualité au sein de notre ministère en démontrant le besoin pour la survie de nos métiers .

Benjamin BONS va poursuivre son engagement au sujet de la PSC en tant que représentant UFSE dans le cadre des réunions DGAFP.

Stéphane JEHANNO, camarade CGT IP depuis le début poursuit son investissement au poste de responsable du journal « Fonction publique », avec également des fonctions liées à la communication.

On ne lâche rien les camarades !